



**ATENOR ET SES DIRIGEANTS MIS HORS DE CAUSE
DANS LE DOSSIER DIT DE « SOCIÉTÉ DE LIQUIDITÉS »**

Communiqué de presse

La Hulpe, le 4 mai 2016

Le Tribunal Correctionnel de Bruxelles s'est prononcé ce 4 mai 2016 sur la procédure relative à la cession, intervenue en décembre 2000, d'une ancienne filiale d'ATENOR.

Pour mémoire, ATENOR, le CEO et le CFO actuels étaient mis en cause dans le cadre de cette procédure. Celle-ci portait sur les opérations d'acquisition par la société américaine TENSLEEP de la société D-FACTO s.a. Il était apparu par la suite que les nouveaux actionnaires et dirigeants de cette société avaient détourné les liquidités de la société et avaient manqué à leurs obligations fiscales.

ATENOR et ses dirigeants ont été poursuivis sur base de plusieurs chefs d'accusation dont la fraude fiscale et l'association de malfaiteurs.

Le procès dont la presse s'est fait écho s'est tenu du 2 au 23 mars 2016.

Au terme d'un jugement longuement motivé analysant de manière fouillée les éléments du dossier, le Tribunal a constaté la parfaite bonne foi d'ATENOR et de ses dirigeants en relevant l'absence totale de collusion entre eux et cet acquéreur américain, et a conclu par ailleurs à l'absence d'aucun faux en écriture concernant cette vente d'actions, ce qui a conduit le Tribunal à considérer que les autres infractions reprochées en relation avec cette vente étaient prescrites.

Le Parquet et l'Etat belge, partie civile, ont toutefois la faculté de faire appel de ce jugement.

Pour rappel, deux procédures relatives à des dossiers similaires sont encore en cours :

- l'une en cours actuellement à la Cour d'Appel d'Anvers pour le dossier dit « Entreprises Migeotte / Société Générale », pour lequel ATENOR et ses dirigeants ont été acquittés en première instance
- et le dossier dit « Erasmonde / American Energy » qui sera plaidé en septembre 2016 devant les juridictions de Bruxelles.

ATENOR et ses dirigeants sont confiants que, dans ces dossiers également, leur bonne foi sera reconnue.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevile s.a., Administrateur Délégué ou Olivier Ralet BDM sprl, Executive Officer

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be

ATENOR est une société de promotion immobilière cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

